

Chères étudiantes, Chers étudiants,

En cette période exceptionnelle de crise sanitaire, l'équipe pédagogique et de direction s'est réunie pour adapter la coordination des stages IAE en sorte de nous permettre d'aborder cette question dans un souci de pragmatisme, de clarté et de réalisme pédagogique dans le respect des règles et des consignes évolutives mises en place par le gouvernement et l'institution universitaire. Il a été décidé d'adopter des modalités différenciées selon les niveaux de formation comme suit :

Information à l'attention des étudiants en Master 2 de l'IAE de Perpignan

Les étudiantes et étudiants en formation initiale n'ayant pas encore de stage ont jusqu'au 15 juin 2020 pour finaliser leur convention de stage, ce dernier devant débuter le 1^{er} juillet 2020 au plus tard.

Pour vous permettre de mener un stage long en vue de votre insertion professionnelle, vous disposez de la possibilité exceptionnelle de rester sous statut étudiant jusqu'en décembre 2020. Vous pourrez par conséquent, et à titre dérogatoire, obtenir une convention de stage jusqu'à cette échéance.

Cela étant dit, toutes les soutenances seront maintenues la première semaine de septembre et les dates de remise des mémoires sont inchangées.

Dans ce sens, la teneur du mémoire professionnel dépendra de la date de début de votre stage et de la mission qui vous est confiée, à savoir qu'il correspondra soit à un mémoire de stage traditionnel, soit à un travail thématique de recherche où la revue de littérature, la méthodologie de recherche déployée et la réflexion liée à l'analyse du sujet seront particulièrement mises en valeur. Ainsi, si vous effectuez un stage, vous vous réfèrerez aux consignes transmises par le Responsable pédagogique. En revanche, dans le cas où vous n'auriez pas obtenu de stage d'ici le 15 juin 2020, il vous reviendra de justifier auprès du Responsable pédagogique les recherches de stage que vous avez effectuées. On attendra alors de vous un travail de recherche sur un thème que vous proposerez à votre tuteur-enseignant de stage. Ce travail devra correspondre à un temps plein passé en situation de stage professionnel et des précisions sur les attentes vous seront communiquées d'ici le mois de juin par le Responsable pédagogique.

Information à l'attention des étudiants en Master 1 de l'IAE de Perpignan

Vous avez jusqu'au 15 juin 2020 pour finaliser la convention de votre stage qui devra commencer le 1^{er} juillet 2020 au plus tard. Dans ce cas, vous vous réfèrerez aux consignes de rapport de stage transmises par le Responsable pédagogique.

Dans le cas où vous n'auriez pas obtenu de stage d'ici le 15 juin 2020, il vous reviendra de justifier auprès du Responsable pédagogique les recherches de stage que vous avez effectuées. Au lieu d'un rapport de stage "traditionnel" à réaliser et soutenir, le travail alternatif consistera en un travail de recherche où la revue de littérature, la méthodologie de recherche déployée et la réflexion liée à l'analyse du sujet seront particulièrement mises en valeur. Vous devrez choisir un thème que vous proposerez à votre tuteur-enseignant. Ce travail devra correspondre à un temps plein passé en situation de stage professionnel et des précisions sur les attentes vous seront communiquées d'ici le mois de juin par le Responsable pédagogique.

Information à l'attention des étudiants en Licence Professionnelle de l'IAE de Perpignan

Vous avez jusqu'au 15 juin 2020 pour finaliser la convention de votre stage qui devra commencer le 1^{er} juillet 2020 au plus tard. Dans ce cas, vous vous réfèrerez aux consignes de rapport de stage transmises par le Responsable pédagogique.

Dans le cas où vous n'auriez pas obtenu de stage d'ici le 15 juin 2020, il vous reviendra de justifier auprès du Responsable pédagogique les recherches de stage que vous avez effectuées. Au lieu d'un rapport de stage "traditionnel" à réaliser et soutenir, le travail alternatif consistera en un dossier de recherche mobilisant une réflexion à visée professionnalisante dont les modalités seront précisées d'ici le mois de juin et qui fera également l'objet d'une soutenance.

Dans tous les cas, les soutenances seront maintenues la première semaine de septembre et les dates de remise des rapports sont inchangées.

Bon courage et prenez soin de vous !

Bien cordialement à toutes et à tous,

Le Directeur de l'IAE
Michel Mannarini